



**HAL**  
open science

# Un étranger inventeur de nation : le cas du docteur Wilhelm Molly à Moresnet-Neutre

Cyril Robelin

► **To cite this version:**

Cyril Robelin. Un étranger inventeur de nation : le cas du docteur Wilhelm Molly à Moresnet-Neutre. Sociétés Plurielles, 2021, S'expatrier, Exaptriate (4), 10.46298/societes-plurielles.2021.8406 . hal-03323201

**HAL Id: hal-03323201**

**<https://hal.science/hal-03323201v1>**

Submitted on 20 Aug 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

# inalco

---

# PRESSES

Transmettre à tous, diffuser plus loin

## ARTICLE

### UN ÉTRANGER INVENTEUR DE NATION : LE CAS DU DOCTEUR WILHELM MOLLY À MORESNET-NEUTRE

Cyril ROBELIN

---

#### *Sociétés Plurielles*, n° 4 S'expatrier

---

Les **PresseS de l'Inalco** publient des ouvrages scientifiques et des revues qui associent aires culturelles et champs disciplinaires.

**EXIGENCE DE QUALITÉ** avec des évaluations en double aveugle ;

**OPEN ACCESS** : diffusion internationale et ouvrages toujours disponibles ;

**LICENCES D'ÉDITION SOUS CREATIVE COMMONS** pour protéger les auteurs et leurs droits ;

**PUBLICATIONS MULTISUPPORTS ET ENRICHISSEMENTS** sémantiques et audio-visuels ;

**MÉTADONNÉES MULTILINGUES** : titres, résumés, mots-clés.

L'offre éditoriale s'organise autour de collections aires géographiques (AsieS, EuropeS, AfriqueS, MéditerranéeS, TransAireS, AmériqueS, OcéanieS) et de séries correspondant à des regroupements disciplinaires (langues et linguistique, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences politiques, économiques et juridiques, oralité, traduction).

Les **PresseS de l'Inalco** éditent de nombreuses revues : *Cahiers balkaniques*, *Cahiers de littérature orale*, *Cipango*, *Cipango – Japanese studies*, *Études océan Indien*, *Études finno-ougriennes*, *Slovo*, *Sociétés Plurielles*, *Yod*.

<https://www.presseSinalco.fr>

2, rue de Lille - 75007 Paris

# Sociétés plurielles

---

*S'expatrier*

Numéro 4 – Année 2020

## Un étranger inventeur de nation : le cas du docteur Wilhelm Molly à Moresnet-Neutre

Cyril ROBELIN

Enseignant agrégé d'histoire-géographie au lycée L. Davier de Joigny,  
doctorant à l'université de Liège

Frais émoulu de l'Université de Tübingen, le docteur Wilhelm Molly ouvrit en 1865 un cabinet dans le *territoire neutre de Moresnet*. Un confrère lui avait dit que c'était un désert médical où il pourrait faire carrière. Un pari risqué : l'hygiène locale était particulièrement désastreuse, l'habitat tragiquement insalubre, la clientèle misérable. [...] En vérité, Molly devint à Moresnet le premier patriote au sens plein du terme. Sur cette terre massacrée par les hommes pour en vider les entrailles au plus vite, il éprouve l'envie d'installer quelque chose dont les habitants pourraient un jour tirer fierté<sup>1</sup>.

Ces quelques lignes du romancier Marc Bressant, dans son récent ouvrage *Un si petit territoire*, met en avant un personnage qui aurait inventé un nouveau type de patriotisme. Même si l'écrivain se joue des détails pour les besoins de son récit, ce docteur est bien un acteur incontournable du curieux territoire neutre de Moresnet, alors qu'il vient d'ailleurs. Si nul n'est prophète en son pays selon l'expression consacrée, les étrangers peuvent parfois faire figure d'hommes providentiels. Wilhelm Molly transforma en profondeur la vision que l'on a pu avoir de Moresnet-Neutre. Il s'agit d'un espace en forme de triangle de 3,5 km<sup>2</sup>,

---

1. BRESSANT, 2017, p. 254-255.

mal défini lors des Traités de Vienne de 1815. Situé près d'Aix-la-Chapelle et de Maastricht, il est attribué à la fois à la Prusse (devenue Allemagne en 1870) et aux Pays-Bas (les droits sont cédés au royaume de Belgique en 1830). Cette spécificité en a fait un laboratoire géopolitique.

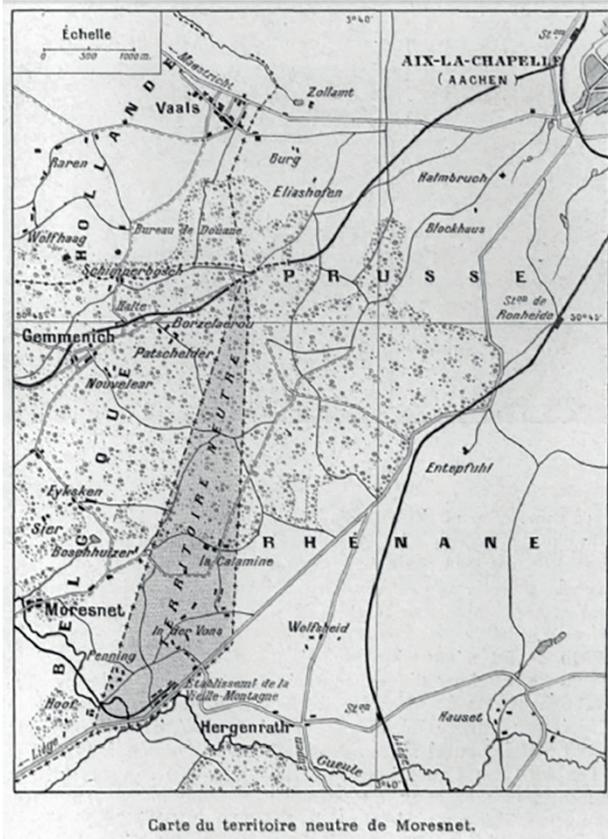


Figure 1

Le territoire neutre de Moresnet

Crédits : DOLLOT René, 1904, « Le Territoire de Moresnet » in *Revue universelle*, Paris, Larousse, p. 19-20

Il s'agit, avant de dresser le portrait du docteur Molly, de poser les jalons des structures du triangle neutre. Après la bataille de Leipzig, la défaite de Napoléon est inéluctable. Dès 1814, les armées coalisées investissent la région. Les Pays-Bas réclament la Belgique, tandis que la Prusse revendique les terres entre Meuse et

Rhin<sup>2</sup>. À la suite du Traité de Paris, dans un protocole daté du 31 mai 1814, les puissances se partagent les zones d'occupation, puisqu'un retour à la restauration de l'Autriche se révèle impossible. La Prusse administre provisoirement la rive droite de la Meuse. La rive gauche échoit aux troupes anglo-hollandaises. Néanmoins, les frontières orientales du futur royaume des Pays-Bas, notamment dans l'ancien duché du Limbourg, posent problème. Au lieu-dit d'Altenberg, dans la commune de Moresnet, se trouve le plus grand gisement de zinc calaminaire d'Europe<sup>3</sup>. Le roi de Prusse proclame alors, le 5 avril 1815, la prise de possession de territoires de l'ancien département de l'Ourthe : les cantons de Saint Vith, Malmédy, Cronenburg, Schleiden, Eupen et « une partie du canton d'Aubel, traversée par la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle ». Il faut donc comprendre ici, la mine de Moresnet<sup>4</sup>. Ceci est confirmé par les traités de Vienne du 31 mai 1815 et par l'Acte final du 9 juin 1815. Toutefois, une erreur rédactionnelle va attribuer deux fois le même territoire à deux puissances différentes : les Pays-Bas et la Prusse. Il s'agit des articles 25<sup>5</sup> et 66<sup>6</sup>.

Puisque personne ne souhaite vraiment rompre les alliances devenues de plus en plus fragiles entre les princes d'Europe, il est donc décidé qu'une commission mixte prusso-néerlandaise, réunie à Aix-la-Chapelle, réglerait le problème. Si les Néerlandais cèdent sur quelques points, comme Baelen et Welkenraedt, ils se refusent à laisser les mines de zinc sous contrôle prussien. Il est alors résolu que les

---

2. VAN SAS, 1985.

3. WINTGENS, 1981, p. 9.

4. PAUQUET, 1960, p. 53-153.

5. *Acte final du Traité de Vienne*, 1815, Pays-Bas, Article 25 : « Dans l'ancien département de l'Ourthe, les cinq cantons de Saint-Vith, Malmédy, Cronembourg, Schleiden et Eupen, avec la pointe avancée du canton d'Aubel, au midi d'Aix-la-Chapelle, appartiendront à la Prusse, et la frontière suivra celle de ces cantons, de manière qu'une ligne tirée du midi au nord coupera la dite pointe du canton d'Aubel, et se prolongera jusqu'au point de contact des trois anciens départements de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Roer. En partant de ce point, la frontière suivra la ligne qui sépare ces deux derniers départements, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la rivière de Worm... ».

6. *Acte final du Traité de Vienne*, 1815, Prusse, Article 66 : « Entre les anciens départements de l'Ourthe et de la Roer ; elle longe ensuite ces limites jusqu'à ce qu'elle touche à celles du canton ci-devant français d'Eupen dans le Duché de Limbourg, et en suivant la limite occidentale de ce canton dans la direction du nord, laissant à droite une petite partie du ci-devant canton français d'Aubel, se joint au point de contact des trois anciens départements de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Roer ; en partant de ce point, la ligne suit celle qui sépare ces deux derniers départements jusque-là où elle touche à la Worm... ».

frontières mal définies resteraient indéterminées. L'article 17<sup>7</sup> proclame le maintien du *statu quo* jusqu'à un éventuel règlement. En fait, la commune de Moresnet est divisée en trois : un Moresnet que l'on appelle belge, *Preuss-Moresnet*, et enfin un territoire indivis : Moresnet neutre. Le terme de « neutre » est d'ailleurs galvaudé. Il sera préférable de dire « neutralisé », car il jouit d'une situation de non occupation militaire. Le traité des Limites prend effet le 16 septembre 1816<sup>8</sup>. Ce triangle est donc administré à la fois par la Prusse et par les Pays-Bas. Dans les premières années, les autorités tentent bien de trouver une solution<sup>9</sup>. Mais c'est seulement à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'âge d'or du nationalisme, que les protagonistes souhaitent à nouveau négocier. Ainsi, des rumeurs de règlements et de rencontres se propagent, comme en 1889 ou 1890, ou encore en janvier 1904, à Moresnet-Neutre mais cela reste sans effet.

La gouvernance de cet espace est donc mixte et s'insère dans un jeu de pouvoir complexe. Le statut des habitants est personnel puisque chacun relève du droit de son pays d'origine. Les Neutres restent tiraillés entre Belgique et Prusse et profitent d'une situation inédite que l'on retrouve en contexte colonial (par exemple : territoire contesté de Guyane) et dans une moindre mesure dans l'éphémère République de Cracovie (1815-1848). La Patrie et la Nation ont un sens différent ici, comme le montre Peter Friedemann en mettant en avant son caractère transnational<sup>10</sup>.

C'est dans la partie prussienne du territoire que Molly s'installe. Il devient médecin officiel de la société exploitant le zinc, la Vieille-Montagne. Il œuvre pendant toute sa vie à donner plus d'autonomie à Moresnet. Il tente d'y introduire des timbres, d'imposer l'espéranto en tant que langue officielle, et devient l'un des notables les plus respectés. Sa trajectoire montre tout l'apport qu'un territoire

---

7. *Recueil des traités et conventions conclus par le royaume des Pays-Bas avec les puissances étrangères, depuis 1813 jusqu'à nos jours*, 1858, p. 177 : « Du point d'intersection dont on vient de parler à l'art. 15, jusqu'au point de contact des trois départements, la ligne de démarcation restera indéterminée ; les deux commissions n'ayant pu s'entendre sur la manière dont serait coupée la petite partie du canton d'Aubel, qui, d'après le traité du 31 mai et autres actes du Congrès de Vienne, doit appartenir au royaume de Prusse. Cette difficulté sera soumise à la décision des gouvernements respectifs... ».

8. *Ibid.*, p. 173.

9. Archives royales d'Eupen (ARE), Nachtrag zum Archiv des Kreises Eupen, C.4, Provinzial und Bezirksverwaltungen, Beilage zu Teil II Neutral-Moresnet (1817-1919), 402, Akten der Allgemeinen Verwaltungskommission von Neutral-Moresnet 1817-1823, « Procès-verbal des conférences du 3 au 11 décembre 1819 ».

10. FRIEDEMANN, 2018.

peut tirer de l'immigration. Son itinéraire nous apprend beaucoup sur la manière dont les gens extérieurs transforment le territoire. Son cas est aussi un éclairage très intéressant sur le kaléidoscope identitaire de ces « néoracisés ». Dans un premier temps, il se laisse largement influencer par le territoire neutre. Certes, c'est un étranger parmi d'autres, mais sa philanthropie fait écho au paternalisme de la Société de la Vieille-Montagne, ce qui le pousse à devenir un conseiller municipal actif. Il devient un personnage incontournable dans une société qui profite largement du statut spécial de cet espace. Dans un second temps, il s'attache à enchanter Moresnet-Neutre en lui donnant le cadre d'un patriotisme nouveau avec des symboles forts. Il utilise sa qualité de militaire pour favoriser le dialogue et la fraternisation. Enfin son engagement dans l'utopie espérantiste fait de lui un chantre de la transcendance des nationalismes. Il s'agit donc de voir comment le territoire influence l'Homme autant que la réciproque. Le caractère spécial du territoire autant que le volontarisme du docteur permettent aussi de s'interroger sur des notions comme l'État, la Nation, l'identité et sur leur sens dans un espace de l'entre-deux. On peut alors aussi se questionner sur les différentes positions sociales et intellectuelles que confère l'expatriation.

Pour mener cette étude, il a été fait appel à différentes sources. Les archives de Duisbourg<sup>11</sup> conservent quelques documents et celles d'Eupen renferment une notice biographique de ce personnage<sup>12</sup>. La presse demeure également précieuse, car elle montre un homme de son temps parfaitement intégré dans un réseau de sociabilité plus large que le territoire indivis. Il est donc proposé de mettre en parallèle le parcours de Molly et l'histoire du territoire neutre de Moresnet.

### **Une intégration rapide et réussie : l'influence du territoire sur l'homme**

Guillaume Henri Frédéric Molly, ou plutôt Wilhelm Heirinch Friedrich Molly naît le 25 octobre 1838 dans le centre de l'Allemagne dans le village de Blasbach, appartenant au cercle de Wetzlar aujourd'hui situé dans le Land de Hesse. Il voit donc le jour dans une ancienne ville libre d'Empire passée très récemment, en 1815, dans le giron de la Prusse occidentale et qui garde l'identité d'une ville longtemps indépendante. Molly choisit la médecine et obtient un doctorat à l'université de Berlin après des recherches consacrées aux problèmes respiratoires, en particulier sur l'inflammation du larynx. On conserve une dissertation en

---

11. Centre des archives de Duisbourg BR 000513.

12. ARE, collection Monika Reuter, X168-79, en particulier le dossier 15 avec un travail biographique sur le docteur Wilhelm Heinrich Friedrich Molly.

latin de 32 pages sous le nom suivant : Guilelmus Henricus Fridericus Molly, *De laryngitide crouposa. Dissertatio inauguralis medica* publié chez Lange à Berlin en 1861. L'ouvrage connaît une diffusion assez confidentielle mais est utilisé par les universités de Strasbourg, de Göttingen ou de Jena par exemple. Il travaille ensuite comme médecin militaire au sein de la garnison de Coblenz, où il rencontre sa future épouse Johanna Bender. C'est en 1863 que commencent véritablement les relations entre le docteur et ce territoire lorsqu'il s'établit dans ce que l'on appelle le Moresnet prussien.



Figure 2  
Guillaume Molly vers la fin de sa vie  
Histoire (archive.org)

### ***Un étranger parmi d'autres : une société cosmopolite***

L'installation du docteur Molly, un étranger, dans cet espace n'est pas quelque chose d'exceptionnel. Il arrive dans un territoire de forte immigration, comme en témoignent les nombreux recensements révélant alors une certaine complexité<sup>13</sup>. Le nom de Molly figure dans les registres des immigrés parmi tant d'autres. Dans cette terre ouvrière, les travailleurs vont et viennent. En 1901, à côté des 400 neutres,

---

13. ARE, X97 F. Populations 63. Bevölkerungsregister, 1855, 64. Desgl., 1860, 65. Desgl., 1864, 66. Desgl., 1868, 66a. Unterlagen betr. Niederländer, 1881-1913, 66b. Ausländer. Register betr. Im neutralen Gebiet wohnende Ausländer, insbesondere Holländer, o.D.

d'autres nationalités vivent et organisent le village. Les Belges et les Allemands sont les plus nombreux, mais des Français et des Hollandais y circulent.

La structure de cette micro-société s'organise autour de deux pôles. Le pôle industriel est le plus important grâce à la Société de la Vieille-Montagne<sup>14</sup> et aux ouvriers de l'industrie du zinc. Cols bleus et cols blancs semblent former un ensemble homogène mais particulièrement hiérarchisé. Les conditions de travail sont difficiles et on compte de nombreux accidents comme en 1856 par exemple.

Le second pôle est celui qui organise la vie du village, ce que l'on peut appeler la « société civile ». Bien sûr, sa vitalité est une conséquence de la puissance de l'industrie minière. Le reste des métiers de la communauté est occupé par des commerces (cabarets, ventes diverses...), des artisans et même quelques agriculteurs. Deux portraits du « Moresnetois moyen » semblent dominer la société civile : une figure féminine, souvent issue de l'immigration qui travaille comme domestique, et un type masculin à la tête d'un commerce, né ici et qui possède le statut de neutre.

Ce n'est ni une société figée, ni fermée. Le territoire neutre est globalement très bien intégré au réseau des villages voisins. Ainsi, cette communauté se caractérise par une symbiose entre éléments endogènes et exogènes. Ce sont avant tout les élites de l'extérieur (les cadres de la Vieille-Montagne, en tant que nouveaux notables de la Société civile) qui construisent le plus le mythe d'une communauté nationale imaginée, la plus petite nation du monde. Wilhelm Molly en fait alors partie. Il demeure et restera jusqu'à la fin un « étranger<sup>15</sup> ».

La ville voisine de Moresnet-Prussien constitue un appendice naturel du triangle neutre. Seule la route de Liège à Aix-la-Chapelle sépare les deux communes. Les Hommes circulent donc librement et sont souvent très bien intégrés<sup>16</sup>. Cette commune est aussi un pôle industriel majeur car elle possède des gisements miniers,

---

14. *Vieille-Montagne 1837-1962, 125<sup>e</sup> anniversaire.*, 1962, Bruxelles et BRÜLL & FICKERS, 2017.

15. Toutefois, le territoire neutre de Moresnet est censé faire partie intégrante de la Prusse puis de l'Allemagne, au même titre que de la Belgique. Ces habitants sont donc à la fois des ruraux et des étrangers.

16. L'affaire cocasse des tartes belges est révélatrice de ces circulations. Un habitant de Moresnet organise un banquet et commande des desserts dans la boulangerie de Moresnet-Prussien. La douane refuse de laisser passer les tartes et les convives décident alors de les consommer sur la chaussée au nez et à la barbe des douaniers in *XIX<sup>e</sup> siècle*, samedi 4 juin 1910 p. 1 « Tartes belges ».

comme celui de Schmalgraf<sup>17</sup>, d'ailleurs très dangereux<sup>18</sup>. Elle possède, grâce à sa forêt<sup>19</sup>, également une usine de feutre<sup>20</sup>. Les deux communes partagent d'ailleurs des institutions communes comme les services de secours, en particulier les pompiers<sup>21</sup>. La règle tacite du choix du bourgmestre de Moresnet-neutre lie aussi fortement le triangle à ses deux voisins puisque le maire doit être alternativement celui de Moresnet-Belge ou de Moresnet-Prussien<sup>22</sup>. En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle le bourgmestre, Hubert Schmetz est d'ailleurs aussi celui de la partie allemande, ce qui n'est pas sans heurter le nationalisme belge<sup>23</sup>. Mais cette forte interdépendance permet aussi à *Preuss-Moresnet* d'avoir une population qui croît très fortement. Le choix de cette commune par Molly semble donc naturel pour disposer rapidement d'une patientèle nombreuse.

Sur place, il réussit à vaincre une épidémie de diphtérie de 1877 à 1878. Ainsi le 21 février 1879, un arrêté royal belge décerne la croix civique à M. Molly, considéré comme chirurgien et commissaire d'Eupen<sup>24</sup>. Le statut de commissaire est d'ailleurs curieux, puisqu'il s'agit normalement du Landrath Sternickel. La Prusse le décore ensuite de l'ordre de l'Aigle rouge. Sa mansuétude et son implication dans le territoire neutre (avec des soins gratuits et des visites à domicile) lui valent le surnom « d'ami du peuple<sup>25</sup> ». Ainsi, même lorsque les mines s'épuisent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il reste un personnage incontournable du territoire neutre.

---

17. *Cartesius* Primitief kadaster/cadastre primitif Provincie/Province : EUPEN-MALMEDY Gemeente/Commune : NEU-MORESNET.

18. *Le Journal de Bruxelles*, 9 novembre 1902, « Faits divers : Grave accident du travail. Un homme tué. Nouveaux détails », p. 2.

19. WINTGENS, 1981, p. 148-149.

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*, p. 98-99.

22. PAUQUET, p. 111-113.

23. *La Gazette de Charleroi*, 9 janvier 1908, « La question de Moresnet-Neutre », p. 2.

24. « Epidémie. – Récompenses. – par arrêté royal du 21 juillet 1877, est décernée à M. G.-H.-F. Molly, chirurgien, commissaire d'Eupen (Prusse), pour reconnaître les services qu'il a rendus à l'occasion d'une épidémie de diphtérie qui a sévi à Moresnet en 1877 et 1878. » in *La Meuse*, 22 février 1879, « Faits divers, épidémie – Récompenses », p. 2.

25. RULAND, 2018, p. 53.

### *Un philanthrope au sein d'une entreprise modèle*

Son installation dans la commune de *Preuss-Moresnet* est immédiatement un succès. La puissante société de la Vieille-Montagne lui demande alors d'en être le médecin officiel. Cette société<sup>26</sup> est le principal pôle de puissance du triangle neutre et gère en grande partie les affaires courantes. La première mine de zinc calaminaire est ouverte en 1834, mais c'est en 1837 qu'est fondée la Société anonyme de la Vieille-Montagne grâce à des capitaux franco-belges. Il s'agit en effet d'un État dans l'État.

Sa philanthropie rencontre alors ici un écho majeur puisque la Vieille-Montagne se veut précurseur tant dans le domaine industriel que social. Bien avant les premières lois sociales, l'entreprise s'attache à résoudre et améliorer les conditions matérielles de ses ouvriers<sup>27</sup> : une vitrine pour le territoire. Le paternalisme de ces patrons, qui se veulent éclairés, souhaite encadrer le travailleur en favorisant son accès à la propriété, en encourageant son épargne, en lui procurant des distractions supposées saines, en assurant l'instruction de ses enfants et en créant les conditions d'une collaboration entre la direction et les employés. Ainsi, une caisse de secours est instituée dès 1847 pour pallier les aléas des maladies, des accidents ou des décès. Elle prodigue gratuitement les soins médicaux et pharmaceutiques. Le docteur Molly, en tant que médecin officiel, acquiert ainsi une renommée et une aura sans précédent. Elle accorde des indemnités de chômage, contribue à une allocation de maternité, de funérailles et même de veuvage. Ces financements sont assurés par un prélèvement sur les salaires et grâce à des subsides versés par la Société. Elle met en place aussi une caisse de prévoyance pour prévenir les difficultés de la vieillesse et de l'invalidité, financée exclusivement par la Vieille-Montagne à partir de 1875. Elle s'occupe par ailleurs très largement des logements de ces ouvriers et accorde des prêts pour l'accès à la propriété, grâce à sa caisse d'épargne (1842). Elle assure aussi le ravitaillement grâce à ses économats, notamment durant la Grande Guerre<sup>28</sup>. Elle gère en outre les affaires culturelles (ouverture des écoles et prise en charge du traitement des instituteurs) et religieuses (construction d'une église par exemple).

Même si les mouvements ouvriers belges déplorent la trop grande docilité des habitants à l'égard de ces patrons qui dirigent tout<sup>29</sup>, la société connaît un

---

26. PÉTERS, 2016.

27. RULAND, 2018, p. 38-56.

28. RULAND, 2018, p. 173.

29. *Le Peuple*, 14 janvier 1907, « La Petite chronique L'État neutre de Moresnet », p. 1.

véritable succès, jusqu'à devenir une des entreprises les plus puissantes d'Europe, en possédant notamment des sites en Allemagne, Belgique, Suède, France, Espagne, et même en Amérique latine. C'est d'ailleurs grâce à ses mines que Moresnet jouit d'une certaine notoriété à l'étranger. Ainsi, lors de plusieurs expositions universelles, des ouvriers (en 1855, l'un d'eux reçoit une médaille pour son travail<sup>30</sup>), des machines<sup>31</sup> et des échantillons sont présentés au public<sup>32</sup>. Moresnet devient un véritable pôle de développement dans la région et attire de nombreux travailleurs des pays alentour.

### *Un conseiller municipal actif*

La place privilégiée du docteur Molly au sein de la Vieille-Montagne le conduit à devenir très rapidement un proche du maire et l'un de ses conseillers. Le journal *De Maasgouw* le décrit alors comme un *bejaarde, beminnelijke doktor* (un vieil et adorable docteur), très apprécié dans le territoire<sup>33</sup>. Il devient un notable qui compte au sein du conseil municipal<sup>34</sup>. Pourtant son action s'inscrit dans une lutte de pouvoir complexe entre les différents acteurs. En effet, théoriquement ce sont le Roi des Belges et l'Empereur d'Allemagne qui prennent les décisions. Néanmoins ils délèguent leurs pouvoirs à deux commissaires<sup>35</sup> nommés, l'un à Verviers, l'autre à Aix-la-Chapelle. Ils veillent à la bonne gestion et à la sécurité du territoire,

30. *La Meuse*, 26 mai 1894, « Les exposants liégeois à l'exposition universelle d'Anvers », p. 9.

31. Par exemple, en février 1861 avec la mise en activité d'une machine à épuisement de 250 chevaux in *Le Journal de Bruxelles*, 18 février 1861, Faits divers, p. 1.

32. *La Meuse*, 26 mai 1894, « Les exposants liégeois à l'exposition universelle d'Anvers », p.9.

33. DRÖGE, 2016, p.125.

34. Il figure très souvent parmi les signataires des comptes rendus de séances et s'implique beaucoup dans les questions sanitaires et sociales.

35. Les commissaires prussiens sont Wilhelm Hardt (6 août 1817 – 22 avril 1819), Johann-Martin-Daniel Mayer (22 avril 1819 – 9 juillet 1832), Heinrich Martins (9 juillet 1832 – 9 novembre 1853), Amand von Harenne (11 août 1852 – 12 janvier 1866), Freiherr von der Heydt (12 décembre 1866-1868), Edward Gulcher (1868 – 18 juin 1871), Sternickel (18 juin 1871 – 18 avril 1893), Gulcher (18 avril 1893 – 13 janvier 1909), The Losen (13 janvier 1909 – 27 mars 1915). Du côté belgo-hollandais, il s'agit de Werner Jacob (8 décembre 1817 – 2 décembre 1823), Joseph Brandes (2 décembre 1823 – 1830), Lambert Ernst (8 juin 1835 – 1<sup>er</sup> février 1840), Mathieu Cremer (1<sup>er</sup> février 1840 – 24 septembre 1889), Fernand Bleyfusz (30 novembre 1889 – 27 mars 1915) in PAUQUET, 1960, p. 102-104.

négoient lors des crises et surtout nomment un bourgmestre<sup>36</sup>. Ce dernier, qui jouit en théorie d'une charge à vie, veille au bon fonctionnement de la commune et collecte les impôts.

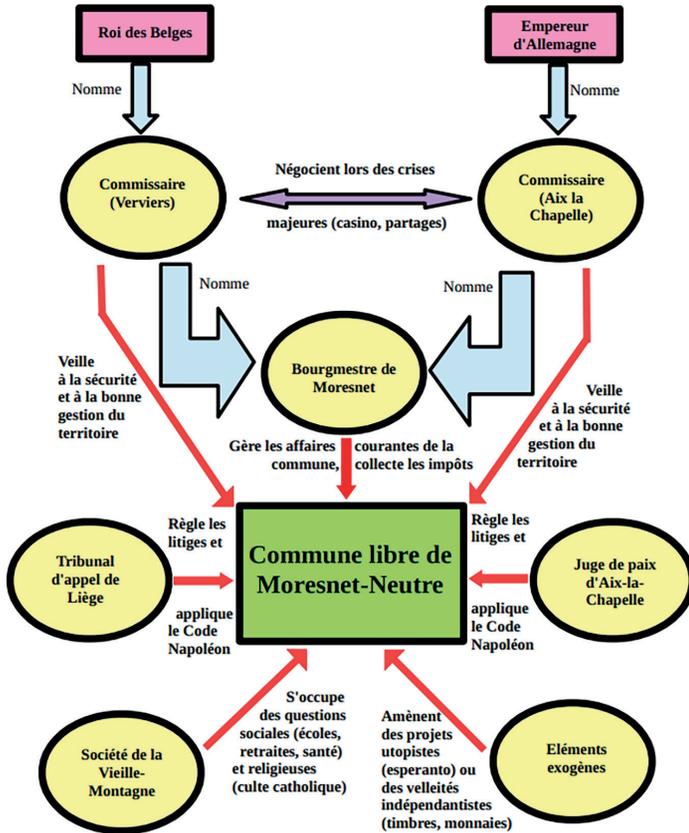


Figure 4  
 Les pouvoirs à Moresnet-Neutre  
 Réalisé par l'auteur

Moresnet-Neutre n'ayant aucune existence légale au moment de l'indivision, il a donc fallu créer l'administration communale. Elle n'est effective qu'à partir

36. On compte 4 bourgmestres, Arnold Timothée de Lasaulx (1817 – 2 février 1859), Adolf Hubert van Scherpenzeel-Thim (2 février 1859 – 30 mai 1859), Joseph Kohl (1<sup>er</sup> juin 1859 – 3 février 1882) et Hubert Schmetz (20 juin 1885 – 15 mars 1915) in EARL, 2014, p. 5.

de 1841. Le bourgmestre doit faire le lien avec les commissaires. Toutefois, pendant près de cinquante ans, l'administration du territoire neutre se passe de conseil municipal, finalement peu utile tant que cet espace reste peu peuplé. Il est toutefois rendu possible par la loi du 28 pluviôse an VIII, notamment pour le contrôle financier : c'est ce que l'on appelle l'Union communale de Moresnet. Il succède néanmoins à une assemblée de notables convoquée lors de grandes décisions<sup>37</sup>. Le bourgmestre (tantôt belge, tantôt prussien) dispose désormais d'un petit conseil municipal. La presse<sup>38</sup> le dépeint comme une sorte de gouvernement d'une république idéale, en comparant même le garde-chasse<sup>39</sup> au seul représentant de l'armée du territoire. Le conseil municipal occupe un local prêté par la Société de la Veille-Montagne. Le bourgmestre est aidé de deux adjoints. Le premier n'est autre que le directeur de la fabrique de la Calamine, l'autre est nommé par les deux commissaires. Dix membres supplémentaires sont nommés par les commissaires<sup>40</sup> sur proposition du bourgmestre et du second adjoint ; c'est alors le cas pour le docteur Molly. Malgré ce mille-feuilles administratif, le gouvernement municipal dispose d'une marge de manœuvre assez grande. Les fonctions qui lui incombent sont, de concert avec les commissaires, les affaires financières, notamment le vote de l'impôt révolutionnaire sur le revenu. Les arrêtés municipaux sont pourtant rares. Le premier arrêté royal belge (approuvé ensuite par la Prusse) approuvant l'impôt communal date de 1862. Quatre autres arrêtés sont promulgués : une taxe sur les chiens (1867-1868), un règlement de police (1884), un impôt sur les boissons (1895), et une loi de santé publique (1896)<sup>41</sup>. En fait, ces arrêtés-lois sont préalablement rédigés par les commissaires représentants belges et allemands ou par le Conseil municipal. Molly participe à la rédaction de ces trois derniers. On connaît curieusement peu de conseillers municipaux issus des 400 neutres, beaucoup viennent surtout des deux autres Moresnet. Cependant, il est rare de voir des hommes venir d'aussi loin que le docteur Molly. De plus, avoir un médecin dans le conseil municipal est très important, car les questions sanitaires sont une préoccupation majeure des pouvoirs du territoire. Il est par exemple chargé de faire les bilans médicaux et les comptes rendus des accidents survenus

---

37. ARE X97 286 par exemple le 28 août 1854 pour l'examen du budget commun entre Moresnet neutre et prussien.

38. LABADIE-LAGRAVE, 1902.

39. PAUQUET, 1960, p. 117.

40. *Ibid.*, p. 146.

41. SCHMETZ, 1900.

dans les établissements de la Vieille-Montagne<sup>42</sup>. Les commissaires s'appuient sur l'équipe municipale pour la surveillance des établissements insalubres<sup>43</sup>. On constate des mesures analogues pour les nombreuses crises d'épizootie<sup>44</sup>, les épidémies<sup>45</sup> ou encore la gestion des maternités<sup>46</sup>. Mais Wilhelm Molly est aussi impliqué dans l'intendance des biens communaux, en particulier la gestion de l'ancien moulin à cuivre, le *Jansmühle*<sup>47</sup>.



Figure 3

Le docteur Molly devant le *Jansmühle*,  
Léo WINTGENS, 1981, p. 139

---

42. Lettre du 27 février 1873 au bourgmestre de Moresnet-Neutre, M. Bilharz, de la part de l'Ingénieur-Directeur de la Vieille-Montagne avec un appendice du docteur Wilhelm Molly ARE X97 (commune de Kelmis/Neutral-Moresnet) J. Infrastructures et Travaux publics.

43. PAUQUET, 1960, p. 139.

44. Pour l'affaire de 1867, PAUQUET, 1960, p. 140 ou encore la fameuse affaire du troupeau de moutons retenu à la gare en 1887 in *La Meuse* 16 novembre 1887, « Chronique locale les 250 moutons », p. 2.

45. Le 3 octobre 1912, une épidémie de typhus sévit dans le territoire neutre avec la mort de plusieurs enfants. Une commission de trois médecins locaux (dont le docteur Molly) et le bourgmestre accompagnent le 3 octobre 1912 les commissaires royaux. La législation prussienne de 1905 sur les maladies contagieuses ne s'applique pas dans le territoire. Les médecins s'engagent alors à avertir les autorités, in PAUQUET, 1960, p. 140-141.

46. De nombreuses naissances illégitimes d'enfants d'origine étrangère sont enregistrées dans le triangle neutre. On en compte 36 en 1903, ou 34 en 1907. Du coup, de nombreuses maternités privées voient le jour malgré leur non-respect des règles d'hygiène. Le 20 juillet 1912 par exemple, le commissaire royal d'Eupen fait fermer un établissement, in PAUQUET, 1960, p. 141.

47. WINTGENS, 1981, p. 139.

Enfin, la décision d'accueillir le docteur Molly, de confession luthérienne, au sein du conseil municipal répond aussi à une volonté de mixité religieuse. Les catholiques sont légèrement majoritaires dans le triangle neutre, mais les protestants sont particulièrement bien représentés parmi les immigrants germaniques et hollandais. La question religieuse est alors un enjeu important à Moresnet-Neutre. D'après négociations tournèrent ensuite autour de l'idée de former une paroisse unique, avec son église catholique, face aux Moresnet belge et prussien (le temple luthérien se trouvant à *Preuss-Moresnet*). Wilhelm Molly est donc l'exemple d'une intégration réussie dans la vie sociale du triangle neutre.

### L'alcool, les vampires et le docteur

Dans la nuit du 7 au 8 avril 1904, le docteur Molly et M. Simon Zintzen sont victimes d'un accident et se retrouvent très gravement blessés<sup>48</sup>. Au-delà du simple fait divers sur ces routes très accidentogènes<sup>49</sup>, cet épisode montre que Wilhelm Molly est bien assimilé à un ensemble de pratiques qui entend profiter largement du caractère inédit et particulier de Moresnet-Neutre. En effet, son acolyte n'est pas un inconnu. Rétabli, il est impliqué dans une affaire très caractéristique du triangle neutre. Le 11 février 1908, Simon Zintzen obtient l'autorisation d'ouvrir une distillerie à Moresnet<sup>50</sup>. Cette dernière est fermée par une ordonnance de la régence d'Aix-la-Chapelle en 1916. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, le trafic d'alcool venant du territoire neutre explose. En effet, les législations belges et allemandes deviennent de plus en plus répressives sur ces questions. Plusieurs distilleries voient alors le jour et la contrebande s'intensifie<sup>51</sup>. Moresnet profite souvent du vide juridique imposé par son statut. Les habitants du triangle souhaitent maintenir ce *statu quo* comme en témoigne une lettre rédigée par

---

48. « Accident de voiture à Moresnet un bien triste accident vient d'arriver à notre frontière : M. le docteur Mollij et M. Zintzen de la Calamine revenaient en voiture d'Astenet, dans la nuit de vendredi à samedi. Il était 11 heures du soir. Le cheval, effrayé par les nombreux éclairs de l'orage qui commençait, s'est emporté et, malgré tous les efforts des voyageurs, s'est lancé à toute vitesse dans une descente. Arrivée à un tournant, la voiture a culbuté. M. Mollij a été relevé avec deux côtes enfoncées et le front entaillé par une large blessure. M. Zintzen a dû subir l'amputation d'une jambe. On craint une issue fatale. » in *La Meuse* 19 avril 1904, « Dans le pays Accident de voiture à Moresnet », p. 3.

49. *La Meuse*, 19 avril 1904, « Dans le pays Accident de voiture à Moresnet », p. 3.

50. PAUQUET, 1960, p. 140.

51. *La Meuse*, 20 avril 1904, « En province Verviers Importante fraude à l'alcool », p. 4 et CHARTE, 2017.

le bourgmestre et le docteur Molly pour demander une exemption des droits de douanes à l'inspecteur des contributions directes<sup>52</sup>. Les lois prussiennes et belgo-hollandaises ne sont pas applicables sur ce territoire. C'est le régime législatif et judiciaire antérieur, c'est-à-dire les lois impériales françaises, qui fait autorité. Le code civil en particulier reste en vigueur, comme le code du commerce, le code des mines ou les lois sur la police et le maintien de l'ordre<sup>53</sup>. Les délits des nationaux sont donc jugés à Verviers ou Aix-la-Chapelle selon la loi des sujets, tandis que les neutres ont le choix du lieu, mais sont jugés selon les lois napoléoniennes.

On a affaire dans les imaginaires du temps à une frontière vortex<sup>54</sup> (qui aspire toutes règles). Le territoire est censé accueillir toutes les canailles et autres escrocs du monde occidental, comme un havre intouchable, loin des lois françaises, belges ou allemandes. Ainsi, les journaux se font l'écho des rumeurs de la fuite d'Arton<sup>55</sup> ou du général Boulanger<sup>56</sup> vers le territoire neutre. Elles se révèlent finalement infondées. Dans le même ordre d'idées, comme dans un « far west » européen, les duellistes<sup>57</sup> tentent de s'y rendre (pensant y trouver un espace sans loi) tels Laguerre et Deroulède<sup>58</sup>. Ils se font appréhender avant de parvenir à Moresnet. Dans la réalité, ce triangle n'est pas tellement peuplé de hors-la-loi. Les délits sont les mêmes que ceux que l'on peut trouver ailleurs (vols mineurs, ébriété, etc.)<sup>59</sup>.

---

52. Lettre de nombreux habitants de Moresnet dont le bourgmestre et le Dr Molly au directeur des contributions directes, douanes et accises pour demander une tolérance des droits de douanes sur de nombreux produits venant par la voie de chemin de fer, ARE X97 (commune de Kelmis/ Neutral-Moresnet) E. Imposition.

53. PAUQUET, 1960, p. 78.

54. ROBÉLIN, 2021.

55. VILLETTE in *Le Gaulois*, 27 janvier 1893 p. 1 « M. Arton à Moresnet ».

56. *Le Rappel*, vendredi 5 avril 1889, p. 1 « M. Boulanger à Moresnet ».

57. On compte au moins trois tentatives de duels sur le territoire, en janvier 1876, *L'Indépendance belge*, 26 janvier 1876, « Plusieurs journaux ont rapporté... », p.2 ; le 12 novembre 1890 et le 29 mars 1893 avec le duel franco-allemand Sevrans Cietsch, *La Meuse*, 31 mars 1893, « Chronique de la province Le duel franco-allemand », p. 2.

58. *La Lanterne*, 14 novembre 1890 p. 1 « Le duel Laguerre-Deroulède ».

59. ARE X97 C.4.4. Archiv der Gemeinde Kelmis (Neutral-Moresnet) (1816-1942), N. Police 102. Orstpolizei. Allgemeines, Organisation, Verordnungen, usw., 1844-1916. « Bulletin des jugements prononcés par le tribunal de police du canton d'Aubel à Monsieur le Bourgmestre de Moresnet-Neutre », 29 décembre 1879 (contravention à la police des cabarets), idem 30 décembre 1880 (coups), idem 3 décembre 1881 (contravention à l'article 58 du code forestier), idem 13 janvier 1883 (vol domestique), 11 novembre 1883 (enlèvement d'horloge).

Toutefois, ces vides aiguissent la curiosité des États voisins. L'affaire la plus révélatrice de ces vides juridiques est sans doute celle du casino<sup>60</sup>. Après un premier échec du capitaine britannique Jovis, des groupes de Français et d'Allemands souhaitent ouvrir une maison de jeu d'argent, profitant de l'archaïsme des lois impériales françaises sur ces questions. Puisque les lois belges ou allemandes ne peuvent s'y substituer, ils pensent alors avoir trouvé le « jackpot ». Molly et les autres conseillers municipaux valident le projet. Toutefois, les autorités belges et allemandes ne souhaitent pas laisser ouvrir de tels établissements. Les gendarmes tentent alors une première fois en août 1903 de persuader les promoteurs de renoncer à leur projet, en vain. Ces derniers s'appuient sur le droit impérial français qui ne dit mot sur la roulette. Les juristes belges et allemands trouvent alors la parade en arguant que la loi française sous Napoléon n'autorise pas les réunions publiques. L'établissement ferme donc. Mais un second ouvre avec l'argument du cercle privé. Cette fois-ci les gendarmes débarquent et ferment définitivement l'établissement. Le vide a ses limites.

Notre docteur voit donc dans ce territoire où tout est possible, tout est à construire. La figure du médecin se retrouve même liée à une affaire bien étrange, où Moresnet devient un espace liminal. En effet, un homme, attaqué par des « vampires », se réfugie alors chez le docteur de *Preuss-Moresnet*<sup>61</sup> (est-ce le Dr Molly ?). Ce flou alimente donc des curiosités, des appétits, mais aussi des fantasmes, ce qui le pousse alors à penser cet espace de manière différente. Son statut spécial laisse possibles des initiatives audacieuses.

### **Le Patriote de Moresnet : l'influence de l'homme sur le territoire**

Molly semble avoir trouvé dans ce territoire tout ce qu'il recherche pour s'épanouir. Si Moresnet-Neutre influence beaucoup le docteur, il est indéniable que celui-ci

---

60. POLITIS, 1904.

61. *Fort-Covington-Sun*, 16 mai 1912, p. 4 : "Is Attacked by Vampires – From the villages of Moresnet on the Belgium-Prussian frontier comes a strange story of human vampires. A schoolmaster who was returning home one evening staggered some time later into the doctor's house with his throat bleeding and in an exhausted condition. He said that as he was walking along in a lonely place an automobile stopped near him and three men sprang out and flung a cloak over him and carried him into the car. He felt his throat cut and lips sucking his blood while the car dashed on into the night. He became unconscious and came to himself in a ditch just over the border. He crawled back to the nearest house, which proved to be the doctor's. The doctor said that the appearance of the wound tended to corroborate the story."

cherche lui aussi à le changer. Il aspire à donner au triangle une fierté, une image partagée, en bref un patriotisme tout à fait particulier.

### *Le musée et la carte*

Wilhelm Molly s'implique de plus en plus dans le territoire et s'intéresse à l'histoire de la région et de ses habitants. Il sillonne le triangle neutre avec son appareil photographique pour en saisir les caractéristiques et dresse une sorte de portrait de ce petit territoire<sup>62</sup>. On retrouve ainsi dans les archives d'Eupen des témoignages de son action. Entre art, anthropologie et action politique, il veut montrer que le triangle neutre est à la fois un territoire particulier, riche par ses mines mais aussi esthétiquement intéressant. Il construit, ce que Hobsbawm<sup>63</sup> appelle un « musée », préalable à toute construction d'un État-nation. Son intérêt pour les nouvelles technologies est aussi visible dans ses photographies de machines qui sont parmi les plus révolutionnaires d'Europe. De même, il pose avec son automobile, fait rare en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle<sup>64</sup>. De moderne dans ses pratiques, il le devient dans ses idées. Il souhaite donner de plus en plus d'autonomie voire d'indépendance au petit triangle. Son action est concomitante avec un mouvement plus mondial qui voit le triomphe de l'État-nation<sup>65</sup>.

De ce fait, le regard autour du territoire neutre se métamorphose. De territoire indivis, Moresnet devient peu à peu une entité indépendante, la plus petite des républiques. Le triomphe du paradigme de l'État-nation empêche de concevoir Moresnet-Neutre autrement que comme un pays aux frontières bien bornées. Ainsi sur les manuels scolaires datant d'avant 1880, Moresnet n'apparaît pas. En 1886, le territoire de la Vieille-Montagne est un point<sup>66</sup>. En 1893, Moresnet devient une surface, sans aucune dépendance apparente face à la Belgique ou à l'Allemagne<sup>67</sup>. Visuellement, le territoire est donc devenu un État totalement indépendant.

Il gagne une certaine notoriété à partir du moment où, en 1886, le *Pall Mall Gazette*<sup>68</sup>, un journal britannique, publie un article qui présente le territoire à partir

---

62. DRÖGE, 2016, p. 125.

63. HOBBSAWM, 1992.

64. WINTGENS, 1981, p. 143.

65. ORY, 2020.

66. F.I.C., 1886.

67. DUPONT, 1893.

68. *Pall Mall Gazette*, 27 septembre 1886, « The smallest state in Europe », p. 4-5.

d'un article français<sup>69</sup>. Ce dernier est repris par l'ensemble des titres mondiaux (États-Unis, Australie, Brésil, etc.). Moresnet-Neutre perd son anonymat. Mais être sous le feu des projecteurs transforme aussi le territoire. Les articles de Paul Ginisty<sup>70</sup>, par exemple, dressent le portrait d'un monde idéal, sans impôt, sans despotisme, sans nationalisme agressif. Ces visions extérieures influencent pleinement les locaux.



Figure 5  
 Modèle des Nations ex-Machina  
 Création de l'auteur

69. *Le Temps*, mercredi 6 octobre 1886, « Lectures étrangères », p. 3

70. GINISTY, « Un état en miniature » in *Gil Blas*, 28 août 1886, p. 2

Le docteur participe donc à la construction du processus de l'enchantement national. Moresnet-Neutre devient, ce que l'on peut appeler la première *Natio ex-Machina*. Il s'agit de trouver une solution à un problème frontalier en construisant artificiellement une Nation. Molly et ses concitoyens prennent conscience de leur individualité et dotent ces territoires de symboles nationaux pour créer un micro État-Nation.

### *Comme une lettre à la poste*

L'affaire qui pousse véritablement le docteur Molly à passer à l'action est issue d'une bonne blague belge<sup>71</sup>. Il s'agit d'un poisson d'avril mis en place par Jean-Baptiste Moens (1833-1908), le fameux philatéliste belge. Il fonde alors sa propre revue, le *Timbre-Poste*, l'ancêtre de toutes les revues de philatélie en Europe, qui publie de 1863 à 1900 les principales nouveautés dans le monde du timbre. Le « premier marchand de timbres-poste » souhaite surprendre ses amis et le monde du timbre-poste.

Ces articles sont très souvent copiés. C'est notamment le cas de son collègue parisien Pierre Mahé qui lance lui aussi sa revue philatélique en 1864, le *Timbrophile*, qui devient plus tard *la Gazette des timbres*. Moens l'accuse de plagier ses articles. Il souhaite alors le piéger. Il publie le 1<sup>er</sup> avril 1867 un canular. Un certain J. S. Neom lui a envoyé une lettre qu'il décide de publier. Le directeur de la poste du territoire de Moresnet., un certain Monsieur de Crack, aurait décidé d'émettre une série de 4 timbres, d'une valeur de 12 et 20 centimes pour la Belgique et de 12,5 et 25 centimes pour la Prusse. Ces timbres seraient produits par la société bruxelloise Vish et Livra. Le poisson d'avril a parfaitement eu l'effet escompté. *Le Timbrophile* publie un article sur les nouveaux timbres de Moresnet. Mahé aurait pourtant dû être beaucoup plus prudent et perspicace. En effet, en néerlandais *Vish* signifie poisson, et *Livra* est simplement avril écrit à l'envers : poisson d'avril. De même, le rédacteur J. S. Neom est en fait le miroir de J. Moens. La blague a pourtant fonctionné.

Toutefois, le directeur de la poste de Moresnet était bien factice, car il n'y a tout simplement pas de bureau de poste à Moresnet-Neutre. Il faut aller soit en Belgique (Henri-Chapelle) ou en Prusse (Hebersthal) pour envoyer et recevoir du courrier. Il était donc impossible et même impensable de créer des timbres spécifiques. Ainsi, on utilise aussi bien les timbres prussiens que les timbres belges dans le territoire.

Cependant, en 1886, l'idée de Moens fait des émules. Pour être reconnu comme un territoire à part entière, les élites de Moresnet réfléchissent à une solution et

---

71. *Le Timbre Poste*, 10 août 1913, p. 113-117 ; « Les fumisteries célèbres, les timbres de Moresnet », *Quaesitor* n° 83.

décident d'émettre leurs propres timbres. Le pas est franchi le 1<sup>er</sup> octobre<sup>72</sup> et l'homme qui est derrière ceci n'est autre que le docteur Molly. Il souhaite avec l'administration de la commune créer des timbres spécifiques à Moresnet. Pour cela, il forme avec MM. Dovifat, Beaufays, Schülzer et W. Crickboom, un groupe philatélique<sup>73</sup>. Ils se veulent ainsi l'avant garde du territoire, l'élite de Moresnet. W. Crickboom est par exemple chef de la laverie de Moresnet<sup>74</sup> et le détenteur du brevet pour la roue de wagonnet à coussin facilement échangeable<sup>75</sup>. Ces timbres n'auraient cours qu'au sein du triangle neutre pour marquer une indépendance claire. Ils s'inspirent davantage des timbres prussiens mais s'appuient sur la loi française, en vigueur dans le territoire, datant de 1711, qui stipule que l'État garde toujours le monopole des postes. Or, le pouvoir ici est censé être incarné par ce modeste conseil municipal.

Cette émission se compose de 8 timbres dont les valeurs s'échelonnent de 1 à 50 pfennigs. Les motifs sont identiques sur toutes les valeurs ; rien de bien représentatif du territoire si ce n'est le caractère bilingue de ces derniers. Il est à noter que les valeurs sont en Pfennigs, subdivision monétaire de la Prusse, pays natal du docteur.



Figure 6  
Les timbres de Moresnet

<http://drapeaufree.free.fr/CRYPTARCHIES/moresnet.htm>

72. ERTHA, décembre 1971.

73. WINTGENS, 1981, p. 141.

74. *Ibid.*, p. 71.

75. *La Meuse*, 12 avril 1887, « Chronique locale Brevet d'invention », p. 2.

Le Bourgmestre et Molly avertissent tout de même les deux commissaires et rédigent un décret qui promulgue la création de ces timbres. Le 19 octobre, les gouvernements, avertis par les commissaires, décident de déclarer ces timbres comme non valables et les font retirer de la circulation. Ils n'auront donc circulé que deux semaines avant d'être mis hors-la-loi. Le 29 janvier 1887, les gouvernements belge et prussien décident tout de même de lâcher un peu de lest en accordant un service postal à Moresnet-Neutre.

Ce qui ressort de cette histoire amusante est bien cette volonté du docteur Molly de donner plus d'autonomie et de représentativité à Moresnet. Il en fait un état souverain, pratiquement indépendant avec « une volonté de vivre ensemble » qui se traduit par la mise en place de *regalia*. De même, la commune se dote d'autres symboles comme un drapeau aux bandes horizontales bleue, blanche et noire. Mais Wilhelm Molly souhaite aller encore plus loin dans la construction de la plus petite nation du monde.

### *L'expérience militaire du docteur Molly : un patriotisme polymorphe*

Moresnet est neutre, pourtant la question militaire n'est pas absente. Bien sûr aucune armée ou arme n'est acceptée, mais le problème de la nationalité et donc du service militaire reste brûlant. Dès 1817, les gouvernements prussien et hollandais décident que les habitants seraient exemptés de toutes obligations militaires que ce soit envers Berlin ou La Haye. Toutefois, ce statut est trop attractif pour être viable. Ainsi, de nombreux réfractaires choisissent de s'établir dans le territoire neutre. En 1854, la Belgique met fin à la dispense de service national des régnicoles habitants Moresnet-Neutre. L'Allemagne fait de même en 1874. Les Nationaux, belges comme prussiens sont donc astreints aux obligations militaires. C'est le cas pour le docteur Molly, qui avait déjà fait l'expérience des casernes lors de son passage à Coblenz. En 1866, il devient médecin-major lors de la guerre austro-prussienne<sup>76</sup>, puis en 1870, il est alors incorporé dans l'armée allemande comme médecin militaire dans la guerre franco-prussienne. Il revient alors s'installer dans le territoire neutre avec une nouvelle vision de la chose nationale. L'horreur des combats l'a transformé. Son pacifisme est renforcé et il souhaite désormais s'impliquer plus grandement à Moresnet, qu'il envisage comme un laboratoire. Il devient rapidement le président de la société des anciens soldats de la commune de Moresnet, constituée en 1872. Cette association a certes une vocation patriotique mais se veut aussi un espace de sociabilité pour les Allemands du territoire. En effet, Molly est également président d'honneur de toutes les

---

76. *L'étoile belge*, 29 juillet 1904, « À la Calamine Fraternisation germano-belge », p. 2-3.

associations de vétérans allemands du cercle d'Eupen (alors en Allemagne). Cette association demeure avant tout pacifique. Mais, les nationalistes belges y voient un affront et décident en 1904, sous la houlette de M. Hocké, de former aussi une fédération d'anciens militaires belges de Moresnet. Mais, plutôt que de céder à l'escalade d'un nationalisme outrancier et agressif, les deux présidents décident d'en faire un organe de collaboration. Ainsi, la manifestation patriotique belge du 24 juillet 1904 se transforme en une gigantesque fraternisation belgo-prussienne (voire au-delà avec la présence de soldats coloniaux, hollandais ou du « Vatican »). Le docteur Molly préside toujours aux cérémonies et promeut un patriotisme transcendantal. L'expérience est reconduite le 13 août 1905<sup>77</sup>. Ainsi, profondément allemand de cœur, il se veut aussi le trait d'union de ces différents peuples qui ne demandent qu'à se comprendre au sein de ce triangle cosmopolite.

### **Construire et inventer grâce à l'espéranto : la mise en place d'une utopie**

Moresnet est donc bien un territoire de frontières. C'est également un carrefour linguistique, puisque la Vieille-Montagne ressemble à une tour de Babel européenne. En effet, l'allemand coexiste naturellement avec le français. Le hollandais, le patois francique et wallon sont aussi largement utilisés. L'avant-garde composée des docteur Molly, M. Beaufays et M. Crickboom, a le projet de promouvoir l'espéranto<sup>78</sup>, afin de résoudre cette inextricable cacophonie.



Figure 7

Le docteur Molly (chapeau boule) avec le groupe espérantiste de Moresnet-Neutre  
Leo WINTGENS, 1987, p.143

---

77. *L'Avenir du Luxembourg*, 7 août 1905, « Notules Un drapeau sera remis », p. 2.

78. DITHMAR, 18 février 1975 et HORGNIÉS, numéro 43.

Cette langue, à vocation internationale, est conçue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Ludwig Leiser Zamenhof<sup>79</sup>, dans le but de faciliter les communications entre les Hommes. Polonais, mais faisant partie de la communauté yiddish, il parle ainsi de nombreuses langues et a conscience qu'il faut établir une langue universelle. Il signe son projet en 1887 de *Lingvi Internacia* sous le nom de *Doktoro Esperanto* (le docteur qui espère) d'où le nom. Rapidement, la langue rencontra le succès, notamment dans les empires multiethniques. Elle se diffuse ensuite au Japon, en Europe occidentale et aux Amériques. En 1905, le premier congrès mondial d'espéranto a lieu à Boulogne sur Mer. La langue n'est plus seulement écrite, elle devient parlée. Elle séduit des disciples partout dans le monde, notamment en Allemagne.

Le docteur Molly se met en rapport dès 1906 avec le professeur français Gustave Roy pour établir un État espérantiste, c'est donc tout naturellement qu'ils se tournent vers Moresnet-Neutre. En 1907, un Congrès espérantiste en Suisse met à l'étude un projet de capitale européenne à Moresnet. Cette même année il expose un projet dans la revue *L'Espérantiste*<sup>80</sup>. L'année suivante, du 15-23 août 1908, au Congrès espérantiste de Dresde, Gustave Roy souhaite faire de Moresnet la capitale mondiale de l'espéranto. Deux ans plus tard, il organise une réunion d'information dans le local des Carabiniers (gendarmerie). Le village est réuni pour entendre les discours des deux hommes sur la création d'un État espérantiste : l'*Amikejo* (lieu de grande amitié). Il rédige ainsi un projet réalisable en six mois d'une république espérantiste<sup>81</sup>. Il explique devant de nombreuses délégations de journalistes que les situations géographique et linguistique de Moresnet permettent un épanouissement de la langue internationale.

Les réalisations sont pourtant bien minces. L'hymne, la marche *Amikejo*<sup>82</sup>, créée par Willy Huppermanns reste un peu dans les mémoires. Cependant, jamais vraiment l'espéranto ne fut pratiqué par les habitants de Moresnet-Neutre qui préfèrent vivre dans une Babel où l'on se comprend finalement tant bien que mal. C'est la Première Guerre mondiale qui va couper définitivement court à ces ambitions.

---

79. JANTON, 1989.

80. ROY, décembre 1907.

81. ROY, 1908.

82. [http://www.moresnet.nl/francais/volkslied\\_fr.htm](http://www.moresnet.nl/francais/volkslied_fr.htm)

## Conclusion

L'épilogue de cette curiosité est finalement rapide. Le 4 août 1914, l'Allemagne viole en même temps la neutralité de la Belgique et de Moresnet qui comptait alors 4 668 habitants<sup>83</sup>. Pendant toute la Grande Guerre, le territoire est occupé par les troupes de Guillaume II. Un décret du ministère prussien des Affaires étrangères, daté du 27 juin 1915, annonce la décision d'exercer seul la souveraineté sur le Territoire neutre de Moresnet<sup>84</sup>. En 1916, il est alors rattaché à la zone de langue allemande. Dès novembre 1918, les Moresnetois rédigent une demande solennelle de rattachement au royaume de Belgique. Le 3 janvier 1919, le 15<sup>e</sup> bataillon pénètre dans le Moresnet prussien. Néanmoins, il faut attendre les négociations de Versailles pour trouver une solution définitive.

Dès le 7 mars 1919, la Commission des affaires belges tient séance sur le territoire neutre. Toutefois, les Belges souhaitent ajouter à Moresnet-Neutre, *Preuss-Moresnet* et ses bois en guise de réparations pour les dégâts et l'occupation. Les cantons d'Eupen et de Malmedy sont aussi réclamés par la Belgique. D'ailleurs, les troupes belges occupent Moresnet, Eupen et Malmedy le 26 mai 1919. Finalement, les Moresnet sont rattachés à la Belgique par les articles 32 et 33<sup>85</sup>. L'article 34 spécifie que les districts d'Eupen et de Malmedy seront soumis à un plébiscite.

Quant au docteur Molly, il meurt presque en même temps que le territoire. Il s'éteint le 18 février 1919, pendant les négociations de paix. Il est enterré dans le cimetière de l'église évangélique de Moresnet Prussien, devenu *Neu-Moresnet* : le nouveau Moresnet où il repose dans une tombe qui lui rend hommage.

---

83. RULAND, 2018, p. 183.

84. *Le Temps*, 21 mai 1916, « En Belgique l'occupation allemande », p. 2.

85. *Traité de Versailles*, 1919, Frontières de l'Allemagne, Article 32 : « L'Allemagne reconnaît la pleine souveraineté de la Belgique sur l'ensemble du territoire contesté de Moresnet (dit Moresnet neutre). » Article 33 : « L'Allemagne renonce, en faveur de la Belgique, à tous droits et titres sur le territoire du Moresnet prussien situé à l'ouest de la route de Liège à Aix-la-Chapelle ; la partie de la route en bordure de ce territoire appartiendra à la Belgique. ».



Figure 8  
La tombe du Dr Molly  
Gmolly (belgacom.net)

En 1940, Hitler rattache au III<sup>e</sup> Reich Eupen, Malmédy et Moresnet, preuve que le territoire est encore contesté. Après son retour à la Belgique en 1945, les cantons de l'est doivent attendre les années 1960 pour que les Germanophones disposent d'un statut particulier. Aujourd'hui, le territoire cultive son histoire et sa différence au sein d'une Belgique qui se déchire sur les questions linguistiques.

Molly reste dans les mémoires locales puisqu'une rue porte aujourd'hui son nom dans la commune de La Calamine issue de la fusion du territoire neutre et de Moresnet. La *Doctor-Molly-Straße* se situe sur la partie anciennement prussienne mais rejoint la rue de Liège, la fameuse chaussée qui délimite le Sud de Moresnet-Neutre. Il figure également en bonne place parmi les collections du musée local (le musée de la Vallée de la Gueule) qui retrace l'aventure de Moresnet-Neutre comme un cas atypique, un *Sonderfall*<sup>86</sup>. Le souvenir de celui qui a influencé ce territoire autant qu'il l'a été par lui, reste encore vif, lui l'étranger, l'inventeur de la plus petite nation du monde.

---

86. BRÜLL & LEJEUNE, 2017.

## Bibliographie

*Acte final du Traité de Vienne*, 1815, Pays Bas

BRESSANT Marc, 2017, *Un si petit territoire*, Éditions de Fallois, Paris.

BRÜLL Christoph & FICKERS Andreas, 2017, „Zeit Räume im langen 19. Jahrhundert“ in LEJEUNE Carlo (dir.), *Grenzfahrungen Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Band 3 (1794-1919)*, Grenz Echo Verlag, Eupen, p. 8-27.

BRÜLL Christoph & LEJEUNE Carlo, 2017, „Ein Schattendasein in der Geschichtsschreibung“ in LEJEUNE Carlo (dir.), *Grenzfahrungen Eine Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Band 3 (1794-1919)*, Grenz Echo Verlag, Eupen, p. 278-297.

DRÖGE Philip, 2016, *Moresnet*, Spectrum, Antwerpen, 272 p.

DITHMAR Wilhelm, 18 février 1975, „Ein „Esperanto Staat“ im Neutral Moresnet?“ in *Im Göhlthal*, p. 45-49.

DUPONT Abbé, 1893, *Cours de Géographie les cinq parties du monde et la France*, Charles Poussiègle, Paris.

EARL Peter, 2014, A Century of Anarchy, Neutral Moresnet Through the Revisionist Lens, Intangible good.

ERTHA Alfred, décembre 1971, „Notizen zur Postgeschichte von Neutral Moresnet“ in *Im Göhlthal*, n° 10, p. 17-27.

F.I.C., 1886, *Atlas de géographie physique et politique*, Poussiègle frères, Paris.

FRIEDEMANN Peter, 2018 „Die Grubengesellschaft „Vieille Montagne“ (Altenberg) in transnationaler Perspektive 1805-1865“ in MIARD-DELACROIX Hélène & THIEMEYER Guido (dir.), *Der Rhein als politische Landschaft zwischen Deutschland und Frankreich 1815 heute/Le Rhin. Un espace partagé entre la France et l'Allemagne de 1815 à nos jours*, Steiner, Stuttgart, p. 59-74.

HOBBSAWM Eric, 1992, *Nations and Nationalism Since 1780: Programme, Myth, Reality*, Cambridge University Press, Cambridge, 206 p.

HORGNIÉS E., „Der 13. August 1908: Neutral Moresnet zum Esperantistenstaat erhoben“ in *Im Göhltal*, n° 43, p. 70-76.

JANTON Pierre, 1989, *L'Espéranto*, PUF, 126 p.

LABADIE-LAGRAVE G., 1902, « Le plus petit état de l'Europe, le territoire de Moresnet sous la dépendance de la Prusse et de la Belgique » in *Le Tour du Monde, supplément à travers le Monde*, Hachette, Paris, p. 60, 70-71.

LEJEUNE Carlo (dir.), 2017, *Grenzfahrungen Eine Geschichte der Deutschsprachenden Gemeinschaft Belgiens, Band 3 (1794-1919)*, Grenz Echo Verlag, Eupen, 303 p.

ORY Pascal, 2020, *Qu'est ce qu'une nation ? Une histoire mondiale*, Gallimard, Paris, 480 p.

PAUQUET Firmin, 1960, « Le territoire contesté de Moresnet » in *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, vol. XLVII, Verviers, p. 53-153.

PÉTERS Arnaud, 2016, *La Vieille Montagne (1806–1873). Innovations et mutations dans l'industrie de zinc*, Thèse de doctorat, université de Liège, Liège.

POLITIS Nicolas, 1904, « Condition internationale du territoire de Moresnet – la question des jeux » in *Revue générale de droit public*, Tome XI, p. 68-87.

*Recueil des traités et conventions conclus par le royaume des Pays Bas avec les puissances étrangères, depuis 1813 jusqu'à nos jours, 1858*, A. Belinfante, Vol. 1, La Haye.

ROBELIN Cyril, 2021, « Régler les problèmes frontaliers du Congrès de Vienne (1815) au Traité de Versailles (1919) : le cas du Territoire neutre de Moresnet » in LALOUX Ludovic (dir.), *Frontières en Europe depuis le congrès de Vienne (1815)*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, p. 67-80.

ROY Gustave, décembre 1907, « Neŭtrala Esperanto lando (Amikejo) » in *L'espérantiste*, n° 11, p. 261.

ROY Gustave, 1908, *Moresnet Neutre Projet Realisable en six mois d'un État espérantiste indépendant.*

RULAND Herbert, 2018, *Der Erste Weltkrieg und die Menschen im Vierländerland,* Grenz Echo Verlag, Eupen, 646 p.

SCHARTE Sebastian, 2017, „Die Verwaltung des Alltags als Ziel des Staates“ in LEJEUNE Carlo (dir.), *Grenzfahrungen Eine Geschichte der Deutschsprachenden Gemeinschaft Belgiens, Band 3 (1794-1919),* Grenz Echo Verlag, Eupen.

SCHMETZ Hubert, 1900, *Verordnungen für das Neutrale Gebiet von Moresnet,* Eupen.

*Traité de Versailles,* 1919.

VAN REYBROUCK David, 2016, *Zinc,* Arles, Actes sud, 75 p.

VAN SAN N., 1985, *Onze Natuurlijkste Bondgenoot. Nederland, Engeland en Europa, 1813-1831 (Dissertatie),* Utrecht. *Historische studies XLIV,* Wolters Noordhoff Bouma's Boekhuis, Groningen, 385 p.

*Vieille Montagne,* 1837-1962, plaquette du 125<sup>e</sup> anniversaire, 1962, Bruxelles, 116 p.

WINTGENS Leo, 1981, *Neutral Moresnet Neutre, Origine de la Vieille Montagne,* Grenz Echo Verlag, Eupen, 224 p.

### ***Journaux***

*Fort Covington Sun,* 16 mai 1912, p. 4.

*L'Avenir du Luxembourg,* 7 août 1905, « Notules. Un drapeau sera remis », p. 2.

*La Gazette de Charleroi,* 9 janvier 1908, « La question de Moresnet Neutre », p. 2.

*La Lanterne,* 14 novembre 1890, « Le duel Laguerre Deroulède », p. 1.

*La Meuse,* 22 février 1879, « Faits divers, épidémie – Récompenses », p. 2.

- La Meuse*, 12 avril 1887, « Chronique locale Brevet d'invention », p. 2.
- La Meuse*, 16 novembre 1887, « Chronique locale les 250 moutons », p. 2.
- La Meuse*, 31 mars 1893, « Chronique de la province Le duel franco allemand », p. 2.
- La Meuse*, 26 mai 1894, « Les exposants liégeois à l'exposition universelle d'Anvers », p. 9.
- La Meuse*, 19 avril 1904, « Dans le pays Accident de voiture à Moresnet », p. 3.
- La Meuse*, 20 avril 1904, « En province Verviers Importante fraude à l'alcool », p. 4.
- L'étoile belge*, 29 juillet 1904, « À la Calamine Fraternisation germano-belge », p. 2-3.
- Le Journal de Bruxelles*, 18 février 1861, « Faits divers », p. 1.
- Le Journal de Bruxelles*, 9 novembre 1902, « Faits divers. Grave accident du travail.  
Un homme tué. Nouveaux détails », p. 2.
- Le Peuple*, 14 janvier 1907, « La Petite chronique. L'État neutre de Moresnet »,  
p. 1.
- Le Rappel*, vendredi 5 avril 1889, « M. Boulanger à Moresnet », p. 1.
- Le Temps*, mercredi 6 octobre 1886, « Lectures étrangères », p. 3
- Le Temps*, 21 mai 1916, « En Belgique l'occupation allemande », p. 2.
- Le Timbre Poste*, 10 août 1913, « Les fumisteries célèbres, les timbres de  
Moresnet » in *Quaesitor* n° 83, p. 113-117.
- L'Indépendance belge*, 26 janvier 1876, « Plusieurs journaux ont rapporté... », p. 2.
- Pall Mall Gazette*, 27 septembre 1886, "The Smallest State in Europe", p. 4-5.
- XIX<sup>e</sup> siècle*, samedi 4 juin 1910, « Tartes belges », p. 1.

*Archives*

ARE, Archives royales d'Eupen, Nachtrag zum Archiv des Kreises Eupen, C.4, Provinzial und Bezirksverwaltungen, Beilage zu Teil II Neutral Moresnet (1817 1919), 402, Akten der Allgemeinen Verwaltungskommission von Neutral Moresnet 1817 1823, « Procès verbal des conférences du 3 au 11 décembre 1819 ».

ARE X97 (commune de Kelmis/ Neutral Moresnet) E. Imposition.

ARE X97 (commune de Kelmis/Neutral Moresnet) J. Infrastructures et Travaux publics.

ARE X97 C.4.4. Archiv der Gemeinde Kelmis (Neutral Moresnet) (1816 1942), N. Police 102. Orstpolizei. Allgemeines, Organisation, Verordnungen, usw., 1844 1916.

ARE, X97 F. Populations 63. Bevölkerungsregister, 1855, 64. Desgl., 1860, 65. Desgl., 1864, 66. Desgl., 1868, 66a. Unterlagen betr. Niederländer, 1881 1913, 66b. Ausländer. Register betr. Im neutralen Gebiet wohnende Ausländer, insbesondere Holländer, o.D

ARE, X97 286.

ARE, collection Monika Reuter, X168 79, en particulier le dossier 15 avec un travail biographique sur le docteur Wilhelm Heinrich Friedrich Molly.

Centre des archives de Duisbourg BR 000513.

Résumé: Le cas étudié est celui du Dr Molly qui transforma le Territoire neutre de Moresnet, espace mal défini lors des Traités de Vienne, attribué à la fois à la Prusse et aux Pays Bas. Il reste indivis en raison d'une mine de zinc. C'est un laboratoire géopolitique. Molly s'installe dans la partie prussienne et est nommé médecin de la Vieille Montagne. Il s'emploie à donner plus d'autonomie à Moresnet en tentant d'introduire des timbres, d'imposer l'espéranto. Il devient un des notables les plus respectés.

Mots-Clefs : histoire, nationalisme, utopie, espéranto, géopolitique, État nation, représentations, élites, timbres, Moresnet.

### *A Foreigner as Nation Inventor: The Example of Doctor Wilhelm Molly in Neutral-Moresnet*

*Abstract: The example studied is that of Dr. Molly who transformed the neutral territory of Moresnet, a space ill defined during the Vienna Treaties, attributed both to Prussia and to the Netherlands. It remained undivided due to a zinc mine. It was a geopolitical laboratory. Molly settled in the Prussian part and was appointed doctor of the Vieille Montagne. He wanted to give more autonomy to Moresnet by trying to introduce stamps, to impose Esperanto. He became one of the most respected notables.*

*keywords: history, nationalism, utopia, Esperanto, geopolitics, Nation State, representations, elites, stamps, Moresnet.*

### *Ein Fremder, der eine Nation erfindert : der Fall von Dr. Wilhelm Molly in Neutral-Moresnet*

*Zusammenfassung: Dieser Artikel behandelt den Fall von Dr. Molly, der den Blick auf das neutrale Gebiet von Moresnet verändert hat. Es wurde während der Wiener Verträge schlecht definiert und sowohl Preußen als auch den Niederlanden zugeschrieben. Es blieb wegen eines Zinkbergwerks ungeteilt. Es war ein geopolitisches Laboratorium. Molly lässt sich im preußischen Teil nieder und wird zum Arzt der Vieille Montagne ernannt. Er arbeitet daran, Moresnet mehr Autonomie zu geben, indem er versucht, Briefmarken einzuführen, und Esperanto vorzuschreiben. Er wurde als eine der angesehensten Persönlichkeiten, betrachtet.*

*Schlagworte: Geschichte, Nationalismus, Utopie, Esperanto, Geopolitik, Nationalstaat, Repräsentationen, Eliten, Briefmarken, Moresnet.*